



Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

A la suite d'une convocation du 04 avril 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 11 avril 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 27**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Luc LUTZ, Jean MEKETYN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, André DUPPRE, Bernard PETRY, Christian CLEMENT, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Francis SCHORUNG, Cathia HEIM, Serge STEBLER.
- ✓ **Représentée : 1**  
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ **Excusés : 16**  
Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Freddy LITTY, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Gérard THIEL, Roland GLODEN, Gabriel GLATH, Jean-Jacques WURSTEISEN, Joël ROMANG, Hubert BUR, Germain DERUDDER.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 8**  
Madame, Messieurs Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Jean Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Cathia HEIM, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER.
- ✓ **Absents : 2**  
Messieurs Pascal HELFENSTEIN, Pierre THIL.

-----

### 08. FINANCES

**OBJET : ADOPTION DU PROJET D'ULTRA-FILTRATION DES DIGESTATS LIQUIDES  
ISSUS DE LA METHANISATION A METHAVALOR ET DECISION DE REALISER LES  
TRAVAUX**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le fonctionnement de l'unité de méthanisation de Méthavalor, mise en service en septembre 2011. D'une capacité de traitement de 46 000 tonnes, l'unité permet le traitement des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire, ainsi que des déchets verts issus des déchèteries et des biodéchets des professionnels (restauration collective, grandes et moyennes surfaces de supermarché, ...).

La dégradation de la matière dans les digesteurs produit :

- un mélange de gaz, le biogaz, valorisé majoritairement à travers deux moteurs de cogénération qui génèrent une production électrique de 1 700 kW ainsi qu'une production thermique équivalente. L'installation dispose également d'une unité d'épuration membranaire qui permet la valorisation du biogaz en biométhane et son injection dans le réseau gaz de ville ;
- de la matière organique en phase solide, le compost, et en phase liquide, les digestats ; une partie de ces digestats est valorisée agronomiquement à travers un plan d'épandage, l'excédent est évacué vers des exutoires extérieurs éloignés de Méthavalor.

La gestion actuelle des digestats liquides génère un impact environnemental non négligeable et de lourdes dépenses d'exploitation sur l'installation, directement répercutées sur le coût de traitement facturé à l'usager.

C'est pourquoi le Sydeme a mené des études depuis 2021 pour optimiser cette partie à travers un traitement biologique des digestats liquides sur site, plus poussé, par filtration membranaire. Ce procédé a pour objectif d'une part de permettre une réutilisation des eaux épurées dans le process, et d'autre part de valoriser agronomiquement les éléments fertilisants contenus dans les concentrats.

En outre, du fait de ses intrants, l'unité de méthanisation est encadrée par la réglementation qui vise le traitement de sous-produits animaux (SPAN) par voie de méthanisation (règlement CE n°1069/2009), avec laquelle elle doit se mettre en conformité.

Deux scénarios ont été étudiés :

*1<sup>er</sup> scénario – Mise en conformité avec la réglementation – Implantation d'une unité de stérilisation des digestats liquides*

Cette solution maintient la filière de gestion actuelle des digestats liquides de Méthavalor, tout en intégrant une étape de stérilisation avant évacuation vers les exutoires extérieurs, afin de se conformer à la réglementation sanitaire.

Coût estimatif de l'investissement : 1,3 M€.

Coût d'exploitation induit : 1,250M€/an.

Ce scénario n'inclut pas d'optimisation du fonctionnement de l'installation et conserve de ce fait un impact économique et environnemental non négligeable pour le traitement des digestats liquides.

*2<sup>nd</sup> scénario – Implantation d'une filtration membranaire*

L'intérêt de ce scénario est l'optimisation de la gestion actuelle des digestats liquides. En effet, l'étape de filtration membranaire réalisée sur le digestat liquide permet de réduire de plus d'un tiers le flux à traiter, car la fraction solide envoyée en maturation (compostage) est hygiénisée naturellement durant la phase de fermentation aérobie. Seule la fraction liquide épurée, soit environ 15 000 tonnes annuelles, devra subir un traitement supplémentaire en station d'épuration. Cette opération sera réalisée sans aucun transport routier, le site étant raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Coût estimatif de l'investissement : 3M €HT

Impact sur le coût d'exploitation induit : fin du transport et du traitement des digestats liquides, soit une économie d'exploitation estimée à 750 000 € HT.

Des échanges entre le Sydeme, la Direction Départementale de la Protection des Populations et le gestionnaire de la station d'épuration de Forbach ont eu lieu en 2022. Ils permettent de lancer la mise en concurrence relative aux travaux qui débiteront à partir du dernier trimestre 2023, pour un achèvement estimé en 2024/2025.

2023/30

Envoyé en préfecture le 27/04/2023  
Reçu en préfecture le 27/04/2023  
Publié le  
ID : 057-255704900-20230411-202330-DE

Le deuxième scénario, attractif d'un point de vue économique, l'est également d'un point de vue environnemental : au-delà de la mise aux normes, la fin du transport routier diminue d'autant la production de CO2.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;  
VU sa délibération n° 2021/56 du 6 décembre 2021 portant accord de principe au projet de stérilisation et filtration membranaire des digestats liquides issus de Méthavalor, autorisation de poursuivre les études préalables au projet et à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels ;

Après avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances réunis le 3 avril 2023 ;

Le Comité syndical,

Après avis favorable des membres du Bureau et de la Commission Finances réunis le 3 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré, par :

36 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

#### Décide

- D'adopter le projet d'ultra-filtration des digestats liquides issus de la méthanisation à Méthavalor présenté par le président d'un montant prévisionnel de 3M€ ;
- De réaliser les travaux ;
- D'autoriser à cet effet le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires au financement du projet (demande d'emprunt et de subvention notamment) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- Que la dépense d'un montant prévisionnel de 3M€ sera engagée dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 20231 « Ultra-filtration à Méthavalor » sur la période 2023/2025.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 11 avril 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le ... 27 avril 2023 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2023 .....